

« Plan 17, 2022 » Plan contre les incivilités et violences

Applicable sur les terrains de la Charente Maritime pour l'année 2022/2023 à partir du 01 juillet 2022
Voté à 90 % en AG du District 17, du 24 juin 2022.

1 - Toutes personnes non inscrites sur la feuille de match sont exclues et interdites de la zone du terrain (pelouse, bancs de touche) et doivent être obligatoirement derrière la main courante quel que soit la compétition : mesures à faire respecter surtout dans les rencontres des jeunes licenciés.

2 - Possibilité pour le Président d'un club recevant en accord avec le Président du club visiteur, de proposer conjointement d'un match à huit clos, avec information obligatoire pour validation par écrit au District, en temps et en heure.

3 – Nécessité, pour la Commission départementale des Arbitres, de planifier une remise à niveau, lors de la réunion annuelle, à la FMI.

4 – Formation à la FMI par l'arbitre ou les arbitres du club, des dirigeants et arbitres bénévoles de leur club, en début de saison. Mise à disposition pour tous de tuto d'utilisation de la FMI.

5 - Mise en application du carton blanc en 4^{-ème} division

6 - *Sanctions sportives aggravées pour comportements récidivistes par équipe (et non individuellement par licencié exclu) :*

Exclusions répétées de licenciés dans la zone technique ou sur le banc de touche,

- 1^{ère} exclusion de la saison : recommandations de trois matchs de suspension minimum dans les catégories de jeunes.

- 2^{-ème} exclusion de la saison : 2 points de pénalités et deux points avec sursis,

- 3^{-ème} exclusion de la saison : 4 points de pénalités incluant le sursis,

- 4^{-ème} exclusion : mise hors championnat de l'équipe concernée.

7 - *Envahissement de terrain avéré et /ou jet de projectile et / ou fumigènes dans l'enceinte du stade et / ou sur l'aire de jeu :*

Suspension de terrain de 2 matchs minimum, après convocation, à l'initiative de la commission de discipline et/ou d'appel,

Match à rejouer dans un rayon de 25 kms ou sur le terrain du club visiteuse, à défaut match perdu.

Selon la gravité des faits, sanctions complémentaires de 2 matchs à huit clos.

N.B. : Ces mesures supplémentaires sont indépendantes de celles que prendraient les commissions **ad hoc** (discipline, appel)

8 -

AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Application au 1er juillet 2022, sous réserve de l'approbation des clubs en juin 2022

Acte de Brutalité / Coup

13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension
	hors rencontre		15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension

13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours

Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		15 ans	20 ans
	hors rencontre		20 ans	25 ans
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension

13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours

Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
Officiel	rencontre		radiation	radiation
	hors rencontre		radiation	radiation
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension

L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles.

Pour toutes les sanctions prévues au présent barème, l'organe disciplinaire ne pourra fixer de quantum inférieur à celui prévu au barème.

A - BUT DE L'OPERATION :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables concernés, Présidents de club, Dirigeants, Educateurs, Joueurs et Arbitres et valoriser à juste titre l'esprit sportif.

B – OBJECTIFS :

- * Faire baisser la violence sur nos terrains.
- * Prendre en compte dans le classement l'esprit sportif d'une équipe en comptabilisant les cartons (blancs et rouges) et les suspensions. (Joueurs, éducateurs, dirigeants)
- * Créer une motivation de la part du groupe.

C - PRINCIPES :

- * Toutes les équipes « séniors » : D1 – D2 – D3
- * Récompenser la ou les équipe(s) les moins pénalisées.
- * Pénaliser la ou les équipe(s) les plus sanctionnées.

D - REGLEMENT ET BAREME :**REGLEMENT**

*Tous les licenciés des équipes en présence lors d'une rencontre sont concernés par l'application de la Charte du Fair-Play, que ceux-ci figurent ou non sur la feuille de match.

BAREME

* Catégories concernées : Seniors D1 – D2 – D3 - Rencontres couvertes par des Arbitres Officiels.

Selon le nombre de points de pénalité, il sera **RETIRE** ou **AJOUTE** des points au classement, mode de calcul des points :

Joueurs -

Match :

- . Carton Blanc = 1 **point de pénalité**
- . Carton Rouge direct = 3 **points de pénalité**
- . Carton Rouge entraînant une suspension de 8 matchs et plus = 5 **points de pénalité**

Hors match :

- . Suspension de plus de quatre matchs = 6 **points de pénalité**

Educateurs & Dirigeants

- . Carton rouge direct = 3 **points de pénalité**
- . Suspension de plus de 3 mois ou plus de 4 matchs = 6 **points de pénalité**

Barème appliqué selon les pénalités:

De 0 à 5 points de pénalité	= Plus 2 points au classement
De 6 à 10 points de pénalité	= Pas de retrait de points
De 11 à 15 points de pénalité	= Moins 1 point au classement
De 16 à 20 points de pénalité	= Moins 2 points au classement
De 21 à 25 points de pénalité	= Moins 3 points au classement
De 26 à 30 points de pénalité	= Moins 4 points au classement
De 31 à 40 points de pénalité	= Moins 6 points au classement
De 41 points de pénalité et plus	= Moins 8 points au classement

La situation des Clubs vis-à-vis du Challenge du Fair-Play paraîtra chaque trimestre sur Zimbra pour chaque club.

E - RECOMPENSES D1 – D2 – D3 :

a) D1 – D2

Les clubs ayant eu m moins ou égal 5 points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat * d'une valeur de **300€**. Les clubs ayant eu de 6 à 10 points de pénalités seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat* d'une valeur de **200€**.

b) D3

Pour la division D3, les récompenses seront de **100 €** et **50 €** pour le même barème de pénalités mentionné ci –dessus.

* *"Bon de subvention sur une dépense d'investissement d'équipement club"*

F – LITIGE :

Tout litige sera présenté par la Commission de Fair Play au Comité Directeur du District. Celui-ci décidera en dernière instance.

G - DEROULEMENT :

1. A la réunion d'avant match, dans les vestiaires des arbitres, rappel de l'opération avec les capitaines et poignée de main.
2. A l'entrée du terrain, une poignée de main entre les arbitres et les Educateurs de chaque équipe.
3. Poignée de main de la totalité des joueurs avant et après la rencontre face à la tribune.

IMPORTANT :

En cas de mise hors compétition (Forfait Général ou Déclassement) enregistrée au cours ou en fin de saison pour une équipe Seniors et afin de ne pas léser les clubs d'un même groupe, tous les points de pénalité concernant les matches joués contre ce même club seront retirés.

Lorsqu'une rencontre n'aura pas eu sa durée réglementaire, les cartons rouges et/ou blancs (dont le traitement sera suivi en ce qui concerne la sanction disciplinaire par la Commission de Discipline) ne seront pas comptabilisés au Challenge du Fair-Play sous réserve que le dossier ait été étudié par la Commission de Fair Play et validé par le Comité Directeur.